

Extrait du Registre des délibérations du
Conseil Municipal
de la Commune de LARGEASSE

L'an deux mille vingt-cinq,

Le jeudi 18 décembre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 11/12/2025

Présents : Jean-Jacques GROLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Dominique BAUDOIN, Déborah DUBUIS, Benoît GOUBAND, David JARRY.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Karine BOISSONNEAU (pouvoir Christelle BODIN), Julien BONNET, Myriam COUTANCEAU, Olivier LARMANJAT, Benoît LOISEAU. Guy NOGRET (pouvoir Jean-Jacques GROLLEAU), Alexandre RAMBAUD.

Mme Christelle BODIN a été élue secrétaire de séance.

N° 2025-072 Subvention d'équilibre aux budgets des lotissements « Les Genêts » et « Les Peupliers »

Il est proposé au Conseil municipal de verser du budget principal au budget du lotissement Les Genêts une subvention d'équilibre de 115 000€ et une subvention d'équilibre de 115 000€ au budget du lotissement Les Peupliers,

Ceci exposé,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2121-29 :

Vu la délibération n° 2025-15 du 27 mars 2025 relative à l'approbation des budgets primitifs de l'exercice 2025 ;

Vu la délibération n° 2025-16 du 27 mars 2025 relative à l'approbation du budget lotissement Les Peupliers ;

Vu la délibération n° 2025-17 du 27 mars 2025 relative à l'approbation du budget lotissement Les Genêts ;

Considérant la somme de 230 000 € devant faire l'objet d'un versement sous la forme de subvention d'équilibre du budget principal vers les budgets des lotissements ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **Constata** le besoin de financement des budgets des Lotissements « Les Genêts » et « Les Peupliers » à hauteur de 230 000€ au compte 757361 et **VERSE** une subvention d'équilibre correspondant à ce besoin de financement depuis le budget principal au compte 65736221.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour

LARGEASSE, le 18 décembre 2025

Secrétaire de séance
Christelle BODIN

Le Maire
Jean-Jacques GROLLEAU

Handwritten signature of Christelle Bodin in blue ink, written in a cursive style.Handwritten signature of Jean-Jacques Grolleau in blue ink, featuring a large, stylized oval shape.